



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le lundi 25 janvier 2010

L'interdiction de stationner en raison d'une chute de neige abondante commencera ce soir à minuit

Le déneigement et le sablage ont débuté tôt ce matin en raison du blizzard.

Winnipeg (Manitoba) – Nous informons le public que des opérations de déneigement importantes commenceront tard ce soir dans les rues à priorité 1 et 2 qui comprennent les routes régionales, les lignes d'autobus et les rues collectrices. Pour faciliter le déneigement dans les rues principales, l'interdiction de stationner en raison d'une chute de neige abondante entrera en vigueur ce soir à minuit. Cette interdiction proscrit le stationnement dans les artères à déneigement prioritaire entre minuit et 6 heures. Les personnes contrevenantes pourraient recevoir une contravention, et leur véhicule pourrait être remorqué. L'interdiction restera en vigueur jusqu'à la fin du déneigement et le public sera averti lorsqu'elle sera levée.

Ce soir, les chasse-neige dégageront une voie dans chaque rue résidentielle où des amoncellements de neige se sont formés afin de permettre aux automobilistes de passer. À la fin des opérations de déneigement importantes dans les rues principales, le Service des travaux publics vérifiera les conditions dans les rues résidentielles et déneigera celles qui en auront besoin.

Le déneigement et le sablage ont commencé tôt ce matin et se poursuivent actuellement dans les rues principales, les lignes d'autobus et les rues collectrices en raison des vents forts et des amoncellements de neige causés, entre autres, par le blizzard. Les camions épandeurs de sable travaillent jour et nuit afin de lutter contre la glace et d'améliorer l'adhésion à la chaussée, même si on a déjà recommandé aux automobilistes, aux piétons et aux piétonnes d'user de prudence au volant ou à pied en raison des conditions actuelles.

Le déneigement des ruelles commencera mardi matin à 7 heures et se poursuivra jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Le déneigement des trottoirs est également en cours dans les rues principales et se poursuivra dans les lignes d'autobus et les rues collectrices et résidentielles.

On demande aux automobilistes d'adapter leur conduite par rapport à l'état des routes et d'user d'une extrême prudence lorsqu'ils se trouvent près des équipements de déneigement, de salage ou de sablage.

Les opérations de déneigement ont débuté conformément au programme sur le déneigement des rues et la surveillance des glaces qui a été approuvé par le Conseil municipal et que l'on trouve en ligne à www.winnipeg.ca/publicworks/Snow_Clearing_Policy/default.asp

- 30 -

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la ville de Winnipeg au 986-6000 ou par courrier électronique à MediaInquiry@winnipeg.ca